



Info_52_ED_2010-11
4 juillet 2011

Écoles doctorales de la vague A : « seulement 36 % d'écoles notées A+ et A »

« Le site de Montpellier-Perpignan présente seulement 36 % d'écoles notées A+/A contre 64 % évaluées B/C », note l'Aeres (Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur) dans la « synthèse des évaluations des écoles doctorales réalisées en 2009-2010 dans le cadre de la vague A de contractualisation 2011-2014 », rendue publique mardi 28 juin 2011. « Ce point peut en partie s'expliquer par les faiblesses relevées sur le suivi et l'insertion des doctorants », précise l'agence, pour qui cette exception mise à part, « la répartition des notations (...) est relativement homogène » pour les autres sites de la vague, à savoir Bordeaux-Pau (82 % de A+ et de A), Toulouse (93 %), Lyon-Saint-Étienne (86 %) et Grenoble-Chambéry (79 %).

Les 69 écoles doctorales de la vague A ont été évaluées entre décembre 2009 et avril 2010 par l'Aeres : 11 sont à Bordeaux-Pau, 15 à Toulouse, onze à Montpellier-Perpignan, 17 à Lyon et Saint-Étienne et 14 à Grenoble-Chambéry. S'y ajoute une ED (école doctorale) dont l'établissement support est le Cnam (Conservatoire national des arts et métiers) à Paris. En termes de disciplines, 28 écoles sont en sciences et technologies (7 600 doctorants), 13 en sciences de la vie et de la santé (3 600 doctorants) et 28 en sciences sociales, humanités, droit, économie et gestion (8 400 doctorants).

Globalement, l'Aeres note « une évolution positive dans la prise en compte par les ED de la qualité du fonctionnement des écoles, et du suivi et de l'insertion professionnelle des docteurs », tout en retenant que « la marge de progression est cependant encore importante dans certains secteurs ». L'évaluation elle-même a été enrichie de deux dispositifs qui « ont permis d'améliorer le processus » et de « mieux appréhender la position et le rôle des ED dans les établissements et sur les sites ». La première innovation introduite par l'agence est « une demi-journée consacrée à une présentation, à destination des comités d'experts, par le PRES (pôle de recherche et d'enseignement supérieur), de la politique régionale en matière doctorale » ; la seconde est « la présence systématique d'un jeune docteur dans les comités d'experts ».

Sciences et technologies : « Bilan très positif »

« Le bilan de l'évaluation des ED de la vague A relevant des sciences et technologies est très positif avec 93 % des écoles notées A+ ou A », indique l'Aeres, relevant qu'« outre la qualité de l'adossement recherche, ces ED témoignent d'une politique dynamique sur les trois autres critères » que sont le « fonctionnement », l'« encadrement des doctorants » et leur « suivi et insertion ». Une seule école, en « énergie et environnement » à Perpignan, « présente un critère (suivi et insertion des docteurs) noté C ». Les 28 écoles doctorales du domaine ont un effectif moyen de 272 doctorants, le minimum étant de 38 et le maximum de 500. Le taux moyen d'encadrement est de 1,7 doctorant par HDR (chercheur ou enseignant-chercheur habilité à diriger des recherches), et « la durée des thèses est satisfaisante et homogène, avec une valeur moyenne de 41 mois ».

« On compte seulement deux ED (...) dont l'évaluation globale est B », poursuit l'agence. Pour la première (« aéronautique et astronautique » de l'Isae de Toulouse), « il est notamment relevé une absence de potentiel de recherche propre et une production scientifique modeste des docteurs ». Dans le cas de la seconde (« énergie et environnement » de l'université de Perpignan Via Domitia), l'Aeres juge que « la durée des thèses est parfois trop importante, la politique d'attribution d'allocations est peu claire et la formation scientifique est absente ».

Vie et santé : « Des lacunes parfois importantes »

En sciences de la vie et de la santé, l'Aeres juge le résultat de l'évaluation « mitigé avec seulement deux ED qui remplissent de façon très satisfaisante les critères d'évaluation » : l'école « sciences de la vie et de la santé » des universités Bordeaux-I et Bordeaux Segalen (Bordeaux-II), et l'école « chimie et sciences du vivant » de l'université Joseph-Fourier (Grenoble-I). Ces deux écoles obtiennent une note globale A+, tandis que cinq sont notées A et six ont un B. Au final, commente l'Aeres, « il apparaît nettement que l'adossement recherche n'est pas en cause. En revanche, le fonctionnement et l'encadrement des doctorants présentent des lacunes parfois importantes et aucune école n'a su pleinement convaincre sur sa politique de suivi et d'insertion des doctorants. »

Les treize écoles doctorales évaluées en sciences de la vie et de la santé présentent un effectif moyen de 280 doctorants et un taux d'encadrement « satisfaisant » de 1,4 doctorant par HDR. « La durée des thèses est très homogène sur l'ensemble des ED, oscillant entre 40 et 48 mois. » L'Aeres note que « des efforts (nécessaires) sont manifestement en cours pour réduire encore ces valeurs ».

SHS : « Récurrence de certaines critiques »

« Plus de la moitié des ED répond de façon satisfaisante voire très satisfaisante aux critères d'évaluation », estime l'Aeres pour ce qui concerne le domaine des sciences sociales, humanités, droit, économie et gestion. « Il convient toutefois de noter la récurrence de certaines critiques comme le financement et la durée des thèses, le taux d'abandon ou bien encore le taux d'encadrement », tempère-t-elle. L'Aeres attribue la note A+ à deux écoles doctorales, A à quinze écoles, B à huit et C à deux. Ces deux dernières sont l'école doctorale Inter-Med (« développement et dynamiques spatiales, transfrontalières et interculturelles ») de l'université de Perpignan, et l'école de « droit et sciences sociales » de l'université Montpellier-I. « La première présente des faiblesses importantes sur le suivi et l'insertion des doctorants, la seconde souffre essentiellement d'une gouvernance affaiblie par un manque d'adhésion des enseignants-chercheurs aux missions dévolues à l'ED. »

Les 28 écoles doctorales du domaine comptent en moyenne 300 doctorants chacune, mais cette valeur est « peu significative compte tenu de la variabilité », souligne l'Aeres : d'une école à l'autre, les effectifs peuvent passer de 80 à 800 doctorants. « Très souvent, le taux d'encadrement est élevé avec une valeur classiquement comprise entre trois et six doctorants par HDR. » En la matière, l'agence note que « la politique des ED pour améliorer ce critère consiste le plus souvent à régler le nombre de doctorants par HDR ». La durée moyenne des thèses serait quand à elle « théoriquement de huit ans », mais « le taux d'abandons peut parfois être important », ce qui ramène la durée de préparation comprise dans une fourchette allant de 46 à 72 mois ».

Source : dépêche AEF